

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Perron à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Thibault Morizur.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Benoît Payen (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Marie-Gabrielle Carré (procuration à M. Christian Peulvey), M. Dominique Poilane (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Blandine Elain (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Cyrille Paquereau (procuration à Mme Laurence Luneau), Mme Laurence Mamias (procuration à M. Yves Mignotte), M. Franck Nicolon (procuration à M. Thibault Morizur), Mme Gaëlle Romi (procuration à M. Eric Betschart).

Était absente :

Mme Lamia Bacher.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 17 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 20	Excusés : 8	Absents : 1	Votants : 28
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

### ADMINISTRATION GENERALE FINANCES Emprunts, subventions, dotations

- ♦ **Fonds LEADER - remparts du château - demande de subvention - actualisation**

#### **Monsieur le Maire expose les faits.**

En 2019, les remparts du château ont fait l'objet d'un diagnostic qui a révélé d'importants désordres. Différents travaux visant à garantir la pérennité de l'ouvrage, la sécurité des riverains et des passants ont alors été prescrits.

Cet édifice nécessitait des travaux de conservation et de mise en sécurité, réalisés de manière pluriannuelle dont le montant total des travaux avait été estimé à près de trois millions d'euros hors taxes (hors coûts de maîtrise d'œuvre et coûts annexes).

Par délibération du 26 septembre 2019, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à solliciter toute demande de subvention pour la réalisation d'une première tranche de travaux des remparts, situés rue Jean Prigent, inscrits au titre des monuments historiques.

Le Syndicat mixte du Pays du Vignoble nantais, en charge de l'instruction des fonds LEADER, sollicite une actualisation du plan de financement de la première tranche de travaux.

Aussi, il est proposé d'actualiser le plan de financement de la première tranche de travaux, comme suit :

MONUMENT		DEPENSES HT	RECETTES
<b>Remparts du château</b>	Travaux	592 506,11 €	
LEADER	10,13 %		60 000,00 €
Etat - DSIL plan de relance	16,88 %		100 000,00 €
DRAC	16,46 %		97 500,00 €
Conseil régional	12,66 %		75 000,00 €
Conseil départemental	16,46 %		97 500,00 €
Part communale	27,41 %		162 506,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>592 506,11 €</b>	<b>592 506,11 €</b>

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire,**

**Le Conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999, relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

VU la délibération n°15.05.13 du 7 mai 2015 autorisant le lancement des travaux sur les murs d'enceinte inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques donnant sur la propriété située 12 rue Jean Prigent,

VU la délibération n°19.09.11 du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter toute demande de subvention pour les travaux de conservation et de mise en sécurité des remparts du château,

VU l'avis de la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale", réunie le 16 mai 2024,

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à solliciter toute demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, du Conseil régional des Pays de la Loire, du Conseil départemental de Loire-Atlantique et du Syndicat mixte du SCOT et du Pays du Vignoble nantais au titre des fonds européens ou auprès de toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier aux travaux de conservation et de mise en sécurité des remparts du château,

**PRECISE** que l'autofinancement prendra le reste à charge,

**MANDATE** Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique ainsi qu'au Président du Syndicat mixte du Pays du Vignoble nantais.

**Thomas Hay**  
Secrétaire de séance



**Xavier Bonnet**  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **03 JUN 2024**

- son affichage le **05 JUN 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20240523-DEL-240509-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.